

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 566

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 61

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas tolérable que le gouvernement intente une nouvelle action contre les familles et notamment contre la politique nataliste française. Ces dispositions sont enviées par de nombreux pays à travers le monde, la France ne devrait en aucun cas s'en départir au motif que le gouvernement n'ose pas réformer en profondeur la gestion des fraudeurs.